

AVIS DE RETRAIT DU RÈGLEMENT CA29 0040-31

RÈGLEMENT CA29 0040-31

Règlement numéro CA29 0040-31 modifiant le règlement de zonage CA29 0040 de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro aux fins de : modifier la grille des spécifications C-8-486, zone située sur le boulevard Gouin Ouest, côté Sud, à l'est de la rue Wilfrid, aux fins d'ajouter la catégorie d'usage résidentiel unifamilial isolé « H1 », d'ajouter l'usage spécifiquement autorisé 6344 : service de paysagement ou de déneigement du groupe d'usage C5C, de remplacer la note existante afin de permettre un seul bâtiment accessoire pour les usages spécifiquement autorisés 536 et 6344 de la catégorie d'usage C5C, de continger les usages spécifiquement autorisés 536 et 6344 de la catégorie d'usage C5C, d'intégrer de nouvelles dispositions particulières ayant trait aux aménagements extérieurs liés à l'usage 536 et 6344, d'autoriser un seul usage principal, soit de type 536 ou 6344 à même un bâtiment habitation « H1 » et d'ajouter une disposition particulière à l'article 345 spécifiant les aires d'activités sur le site.

AVIS est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire du conseil de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro tenue le 18 décembre 2017, le conseil a retiré le règlement susmentionné.

DONNÉ À MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO
ce vingtième jour du mois de décembre de l'an deux mille dix-sept.

Suzanne Corbeil, avocate
Secrétaire d'arrondissement

/rl